

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 13 février 2018

Convocation du 08/02/2018

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 10

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 15/02/2018

L'an deux mil dix-huit, le treize février à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de février sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire,

Président : Florian STEPHAN

Secrétaire de séance : Roger FRESNEAU

Présents : Florian STEPHAN, Roger FRESNEAU, Claude LECHAT, Loïc LAFOURCADE, Yvonne FREMONT, Marie-Claire VIRIEUX, Christophe GAIGNON, Thierry MARCHAU, Isabelle JOREAU, Armelle PONCET

Absents : Emmanuelle PATURAL, Mireille FOURMOND, Jean-Baptiste ROTTIER, Nicolas DAVIAUD

Bon pour pouvoir : de Dominique GIRARD à Christophe GAIGNON

DCM 2018-04

Ouverture de ligne budgétaire au compte 673

Le Maire propose d'ouvrir une ligne budgétaire au compte 673-titres annulés (sur exercices antérieurs) pour un montant de 84.00€.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

AUTORISE à l'unanimité des membres présents, Mr le Maire à ouvrir une ligne budgétaire au compte 673 – Titres annulés (sur exercices antérieurs) pour un montant de 84.00 €.

DIT que cette ligne sera inscrite au budget primitif 2018.

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur,
Le 15/02/2018
Et de la publication 15/02/2018

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS, le 14/02/2018
Le Maire,
F. STEPHAN

 